

Délibération 12/2020

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/12/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 02/12/2020, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/12/2020 et convoquée par lettre du 09/12/2020.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présent(e)s :

Madame Sophie PANTEL suppléante de Monsieur Denis BERTRAND
Madame Marie Laure MUGNIER

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 14 DEC. 2020

Bureau du courrier

Étaient absent(e)s :

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU
Madame Aurélie MAILLOLS
Monsieur Fabrice VERDIER
Madame Dominique GIRON
Monsieur Pierre BOULDOIRE
Monsieur Sébastien DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu l'arrêté 02-2020 du Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, déléguant à Marie-Laure MUGNIER, représentante de la Haute-Loire, la présidence du Syndicat Mixte Autoroute Numérique 75, conformément à l'article 6-2 des statuts du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 précisant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité ;

Vu le dépôt de liste de candidats pour la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public local en date du 5 octobre 2020 ;

OBJET : Constitution de la commission de délégation de service public local.

Après en avoir délibéré, Madame Marie Laure MUGNIER, Présidente déléguée du syndicat mixte étant rapporteur

Le Comité syndical,

- Prends acte de la constitution, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), d'une liste de candidats pour la commission de délégation de service public local sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Président de cette commission.
- Prends acte du dépôt de cette liste au siège du Syndicat Mixte en date du 05/10/2020 à 10 h00, conformément aux modalités définies dans la délibération 8/2020 du 24 septembre 2020.
- Constate le vote à bulletin secret sur scrutin de liste, et après avoir procédé au dépouillement des bulletins, que la liste proposée a obtenu 2 voix sur 2 suffrages exprimés

- Élit, en conséquence et comme suit, la commission de délégation de service public local :

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques MONTLOUBOU	Dominique GIRON
Sébastien DAVID	Pierre BOULDOIRE
Marie Laure MUGNIER	Aurélie MAILLOLS

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 14 DEC. 2020

Bureau du courrier

A Mende, le 14/12/2020
La Présidente déléguée du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Marie Laure MUGNIER

